

# Conseil Communautaire

## VISIO-CONFERENCE

### COMPTE-RENDU DU 8/04/2021

<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA GRANDE VALLEE DE LA MARNE</b> ----- <b>SEANCE DU 8 AVRIL 2021</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>
<b>Délibération n° 21-37</b>	<b>Membres titulaires : 37</b> COUTIER – PONSIN – MAUSSIRE – CLAISSE – LEVEQUE – MEHENNI – <del>DROUIN</del> – MICHAUT – BOUYE – BAUDETTE – CAZE – VAN SANTE – COLLARD – BIANCHINI – RONDELLI – BENARD LOUIS – DERVIN – SAINZ – LAHAYE – BEGUIN – CHIQUET – LAFOREST – LOURDELET – BERTHIER – FAGLIN – CAPLAT – ROBERT – PIERROT – PICOT – REMY – GRANGE – BENOIT – GODRON – MARTINVAL – LELARGE – RICHOMME – GALIMAND <b>Membres suppléants : 5</b> CREPIN – NOEL – BEGUINOT – LAVAURE – BRABANT
L’an deux mille vingt et un, le 8 avril,  Le Conseil de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne,  Dûment convoqué le 2 avril,  S’est réuni en Visioconférence, sous la présidence de Dominique LEVEQUE,	<b>Etaient présents :</b> <b>&gt;Titulaires (formant la majorité des membres en exercice) : 29</b> COUTIER – PONSIN – MAUSSIRE – CLAISSE – LEVEQUE – MEHENNI – MICHAUT – BOUYE – BAUDETTE – CAZE – VAN SANTE – RONDELLI – BENARD LOUIS – DERVIN – SAINZ – LAHAYE – CHIQUET – LAFOREST – LOURDELET – BERTHIER – CAPLAT – PICOT – REMY – GRANGE – BENOIT – GODRON – LELARGE – RICHOMME – GALIMAND <b>&gt;Suppléants (ne prenant pas part au vote) : 2</b> BEGUINOT – BRABANT
<b>NOMBRE DE MEMBRES :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• EN EXERCICE : 37</li> <li>• PRESENTS : 29</li> <li>• REPRESENTES PAR LEUR SUPPLEANT : 2</li> <li>• AYANT DONNE POUVOIR : 2</li> <li>• PRESENTS A VOIX DELIBERATIVE (quorum) : 31</li> <li>• PRENANT PART AU VOTE : 33</li> </ul>	Etaient absents : 0  Etaient excusés : 8 COLLARD, BIANCHINI, BEGUIN, FAGLIN, ROBERT, PIERROT, MARTINVAL DROUIN (décès article 2122-15 du CGCT)  Ont donné pouvoir : 2 BIANCHINI à BAUDETTE, ROBERT à CAPLAT  Suppléants représentant son titulaire : 2 CREPIN – NOEL  Secrétaire de séance : Pierre CAZE

Début de séance : 18h15

En propos liminaire, Monsieur LEVEQUE rend hommage à Christian DROUIN, décédé le 3 avril 2021.  
L’assemblée observe une minute de silence

## **ADMINISTRATION GENERALE – Communication de décisions ;**

Il est porté à la connaissance du Conseil, une décision prise par le Président dans le cadre des délégations qui lui sont confiées par le Conseil notamment en matière de marchés à procédure adaptée, en l'espèce :

### **1-Aire de camping-cars de St Imoges – travaux d'extension de 6 places supplémentaires :**

La réalisation des travaux d'extension de l'aire de camping-cars de St-Imoges (6 places supplémentaires) a été confiée à la société ID VERDE pour un montant de 38 970 € HT.

>début des travaux prévu pour mai/juin 2021

Les élus prennent acte des décisions

## **FINANCES – Reprise anticipée des résultats 2020 ;**

Il s'agit de reprendre par anticipation au vote du compte administratif les résultats de l'exercice budgétaire 2020.

### **BUDGET PRINCIPAL**

<b>Résultat global de la section de fonctionnement 2020 :</b>	<b>2 557 151,55</b>
<b>Besoin de financement de la section d'investissement 2021 :</b>	
- <b>résultat d'investissement 2020 avant affectation :</b>	<b>322 767,87</b>
- <b>Restes à réaliser en dépenses :</b>	<b>-2 275 767,00</b>
- <b>Restes à réaliser en recettes :</b>	<b>861 771,00</b>
<b>Soit un besoin de :</b>	<b>-1 091 228,13</b>
<b>Reprise anticipée en réserves en investissement C/1068 à inscrire au BP 2021 :</b>	<b>1 091 228,13</b>
<b>Report en fonctionnement au C/002 à inscrire au BP 2021 :</b>	<b>1 465 923,42</b>

### **BUDGET ASSAINISSEMENT**

<b>Résultat global de la section de fonctionnement 2020 :</b>	<b>548 418,36</b>
<b>Besoin de financement de la section d'investissement 2021 :</b>	
- <b>résultat d'investissement 2020 avant affectation :</b>	<b>765 981,88</b>
- <b>Restes à réaliser en dépenses :</b>	<b>-830 320,00</b>
- <b>Restes à réaliser en recettes :</b>	<b>45 000,00</b>
<b>Soit un besoin de :</b>	<b>-19 338,12</b>
<b>Reprise anticipée en réserves en investissement C/1068 à inscrire au BP 2021 :</b>	<b>19 338,12</b>
<b>Report en fonctionnement au C/002 à inscrire au BP 2021 :</b>	<b>529 080,24</b>

### BUDGET EAU

<b>Résultat global de la section de fonctionnement 2020 :</b>	<b>406 968,58</b>
<b>Besoin de financement de la section d'investissement 2021 :</b>	
- résultat d'investissement 2020 avant affectation :	-70 742,98
- Restes à réaliser en dépenses :	-632 166,00
- Restes à réaliser en recettes :	69 000,00
<b>Soit un besoin de :</b>	<b>-633 908,98</b>
<b>Reprise anticipée en réserves en investissement C/1068 à inscrire au BP 2021 :</b>	<b>406 968,58</b>
<b>Report en fonctionnement au C/002 à inscrire au BP 2021 :</b>	<b>0,00</b>

### BUDGET REGIE DE TRANSPORT

<b>Résultat global de la section de fonctionnement 2020 :</b>	<b>84 412,08</b>
<b>Besoin de financement de la section d'investissement 2021 :</b>	
- résultat d'investissement 2020 avant affectation :	-82 748,70
- Restes à réaliser en dépenses :	0,00
- Restes à réaliser en recettes :	0,00
<b>Soit un besoin de :</b>	<b>-82 748,70</b>
<b>Reprise anticipée en réserves en investissement C/1068 à inscrire au BP 2021 :</b>	<b>0,00</b>
<i>(Il n'est pas nécessaire de couvrir le déficit d'investissement, les prévisions budgétaires 2021 en investissement, notamment les amortissements, sont suffisantes pour équilibrer la section)</i>	<b>84 412,08</b>

### BUDGET VILLA BISSINGER

<b>Résultat global de la section de fonctionnement 2020 :</b>	<b>117 104,91</b>
<b>Besoin de financement de la section d'investissement 2021 :</b>	
- Résultat d'investissement 2020 avant affectation :	29 108,67
- Restes à réaliser en dépenses :	0,00
- Restes à réaliser en recettes :	0,00
<b>Soit un besoin de :</b>	<b>29 108,67</b>

Reprise anticipée en réserves en investissement C/1068 à inscrire au BP 2021 :	0,00
Report en fonctionnement au C/002 à inscrire au BP 2021 :	117 104,91

#### BUDGET BOULANGERIE DE BISSEUIL

Résultat global de la section de fonctionnement 2020 :	37 193,18
Besoin de financement de la section d'investissement 2021 :	
- Résultat d'investissement 2020 avant affectation :	-24 841,14
- Restes à réaliser en dépenses :	0,00
- Restes à réaliser en recettes :	0,00
Soit un besoin de :	-24 841,14
Reprise anticipée en réserves en investissement C/1068 à inscrire au BP 2021 :	24 841,14
Report en fonctionnement au C/002 à inscrire au BP 2021 :	12 352,04

#### BUDGET USINE RELAIS CAPS TECH

Résultat global de la section de fonctionnement 2020 :	19 970,95
Besoin de financement de la section d'investissement 2021 :	
- résultat d'investissement 2020 avant affectation :	-22 354,14
- Restes à réaliser en dépenses :	0,00
- Restes à réaliser en recettes :	0,00
Soit un besoin de :	-22 354,14
Reprise anticipée en réserves en investissement C/1068 à inscrire au BP 2021 :	19 970,95
Report en fonctionnement au C/002 à inscrire au BP 2021 :	0,00

#### BUDGET ZA LES ARPENTS / LE TROUILLY

Résultat global de la section de fonctionnement 2020 :	0,00
Besoin de financement de la section d'investissement 2021 :	
- Résultat d'investissement 2020 avant affectation :	-851 677,93
- Restes à réaliser en dépenses :	0,00

- Restes à réaliser en recettes :	0,00
<b>Soit un besoin de :</b>	<b>-851 677,93</b>
<b>Reprise anticipée en réserves en investissement C/1068 à inscrire au BP 2021 :</b>	<b>0,00</b>
<b>Report en fonctionnement au C/002 à inscrire au BP 2021 :</b>	<b>0,00</b>

### BUDGET LE PRESOIR

<b>Résultat global de la section de fonctionnement 2020 :</b>	<b>-7 716,12</b>
<b>Besoin de financement de la section d'investissement 2021 :</b>	
- résultat d'investissement 2020 avant affectation :	442 937,05
- Restes à réaliser en dépenses :	-3 400 228,00
- Restes à réaliser en recettes :	2 433 399,00
<b>Soit un besoin de :</b>	<b>-523 891,95</b>
<b>Reprise anticipée en réserves en investissement C/1068 à inscrire au BP 2021 :</b>	<b>0,00</b>
<b>Report en fonctionnement au C/002 à inscrire au BP 2021 :</b>	<b>0,00</b>

Voté à l'unanimité

### **FINANCES – Vote des budgets 2021 ;**

Comme suite au Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 9 mars dernier, il convient de voter l'ensemble des crédits prévisionnels, tant en dépenses qu'en recettes, qui permettront à la Collectivité de fonctionner et poursuivre en 2021 son programme d'investissements.

BUDGET	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PRINCIPAL	10 721 846 €	5 054 521 €	15 776 367 €
ASSAINISSEMENT	1 341 180 €	3 124 420 €	4 465 600 €
EAU	528 000 €	1 400 907 €	1 928 907 €
REGIE DE TRANSPORT	548 911 €	86 249 €	635 160 €
VILLA BISSINGER	176 104 €	31 108 €	207 212 €
BOULANGERIE DE BISSEUIL	19 552 €	24 842 €	44 394 €
ZA LES ARPENTS / TROUILLY	2 021 606 €	1 866 506 €	3 888 112 €

USINE RELAIS CAPS TECH	31 985 €	45 455 €	77 440 €
LE PRESOIR	140 300 €	3 559 228 €	3 699 528 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 529 484 €</b>	<b>15 193 236 €</b>	<b>30 722 720 €</b>

Voté à l'unanimité

Hervé LELARGE souhaite connaître l'état d'avancement de la commercialisation de la ZA Les Arpents à Mareuil/Aÿ.

D. LEVEQUE informe l'élu qu'une parcelle reste à vendre. Cette dernière doit être divisée en 2. Un viticulteur de Mareuil/Aÿ se porterait potentiellement acquéreur de l'une de ces deux emprises foncières.

### **FINANCES – Fiscalité 2021 – vote des taux ;**

Compte tenu du régime fiscal de la CCGVM, il s'agit de voter les taux des impôts directs qui seront prélevés sur le territoire pour l'année 2021. Cela concerne : la CFE unique et les taxes foncières.

- CFE : 21,49 %
- Taxe foncière (bâti) : 0 %
- Taxe foncière (non-bâti) : 1,13%

Voté à l'unanimité

### **FINANCES – Fiscalité 2021 – Taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;**

En matière de collecte et de traitement de déchets ménagers, il s'agit de voter les taux de la TEOM pour l'année 2021. Il est proposé d'augmenter le taux de la TEOM. Celui-ci passerait de 2,90 % à 3,30 %.

Voté à l'unanimité

### **FINANCES – Restructuration informatique et utilisation du logiciel Berger Levraut : autorisation de signature du contrat ;**

Dans le cadre de sa restructuration informatique et des nécessités du service notamment en matière de télétravail, la Collectivité doit mettre en place une solution d'hébergement dématérialisé permettant la sauvegarde des données sur un Cloud et la possibilité d'utiliser la suite de logiciels sur tous les ordinateurs des agents.

S'agissant plus particulièrement du logiciel de comptabilité, il est proposé de signer un contrat avec la société Berger Levraut permettant de disposer de droits d'utilisation des logiciels, de prestation d'assistance et de suivi de développement (correction des erreurs, adaptation et maintenance des logiciels).

Voté à l'unanimité

Lise BERTHIER souhaite savoir s'il est possible pour les communes membres de bénéficier des mêmes tarifs proposés à la CCGVM ?

D. LEVEQUE précise que cette prestation a fait l'objet d'une négociation avec Berger Levraut au regard de l'usage propre à la collectivité chaque commune ayant des usages différents et des spécificités différentes.

## **FINANCES – Attribution de subventions ;**

En raison de ses compétences, la CCGVM apporte son soutien financier au fonctionnement de divers organismes et institutions. Il est donc proposé de reconduire le versement des subventions ainsi attribuées chaque année.

- Subvention d'équilibre :

<b>CIAS</b> de la Grande Vallée de la Marne	355 000 €
---	-----------

- Subventions de Fonctionnement :

<b>MJC intercommunale d'Aÿ</b>	344 000 €
<b>Office intercommunal de tourisme d'Hautvillers</b>	150 000 €
<b>Institut International des Vins de Champagne Villa Bissinger –</b>	29 512 €
<b>ENRESO 51</b>	29 000 €
<b>ZAM Co-Working</b>	13 200 €

Voté à l'unanimité

## **EAU & ASSAINISSEMENT – Compétence GEMAPI : adhésion SIABAVES ;**

La commune de Nanteuil-la-Forêt, située sur le bassin versant de la Vesle, fait partie du territoire du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Aisne Vesle Suipe.

Il est proposé d'adhérer au SIABAVES (Syndicat Intercommunal d'Aménagement des bassins Aisne Vesle Suipe), concernant la compétence animation du SAGE Aisne Vesle Suipe.

Voté à l'unanimité

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Exploitation d'une parcelle acquise en vue d'un échange foncier dans le cadre du développement d'une nouvelle zone d'activités dite « Le Trouilly » - signature d'un bail rural avec François DEROT ;**

Dans le cadre du développement d'une nouvelle zone d'accueil à destination de la filière vitivinicole au lieu-dit Le Trouilly sur la commune nouvelle d'Aÿ-Champagne, les derniers actes à intervenir, et notamment l'échange avec les consorts Derot, seront signés tout prochainement.

Pour mémoire, l'échange avec les consorts Derot nécessitait de pouvoir reloger Monsieur François DEROT, exploitant, afin qu'il puisse poursuivre son activité agricole.

Cette régularisation va ainsi permettre de disposer de la pleine maîtrise foncière de l'emprise envisagée pour cette zone et démarrer les études d'aménagement confiées, après mise en concurrence par l'intermédiaire de notre mandataire la SEM AGENCIA, au groupement SAVART PAYSAGE / CAM ARCHITECTURE / TPFI.

Il convient donc d'autoriser le Président à signer un bail rural classique de 9 ans avec Monsieur François DEROT s'agissant de la parcelle cadastrée section 347ZE10 au lieudit La Pruchette.

Voté à l'unanimité

### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Extension de la ZAC DE LA COTE DES NOIRS (1ère tranche) : signature d'une promesse de vente avec Monsieur Rémi HENRY et d'un accord d'indemnisation d'éviction avec la SCEV HENRY ;**

Notre Communauté de Communes a commercialisé une nouvelle zone il y a près de 10 ans (ZAC du Mont Aigü sur environ 12 ha) remplie aujourd'hui à 85%.

Elle débute également l'aménagement d'une nouvelle zone (dite du Trouilly) pré-remplie à 100%.

Il nous faut aujourd'hui répondre aux besoins constants de la filière Champagne (activités vitivinicoles et connexes) sans oublier ceux de l'artisanat, avec l'extension de la ZAC DE LA COTE DES NOIRS dans le cadre d'une 1e tranche d'environ 10 ha.

Le mandat de négociation a été confié à la SAFER. Il se traduit aujourd'hui par une promesse de vente consentie au prix de 4 € le m<sup>2</sup> ainsi qu'un accord quant à l'éviction de l'exploitant en place sur une parcelle appartenant à Monsieur Rémi HENRY.

Bien que située en dehors du périmètre envisagée pour cette 1e tranche d'extension, ce projet d'acquisition constitue une réelle opportunité de réserve foncière qui va nous permettre de compenser les propriétaires situés dans ledit périmètre, dont Monsieur Jean-Mathieu DAUVERGNE avec qui des négociations ont été également engagées.

Aussi, s'agit-il d'autoriser le Président à signer 2 actes concernant la parcelle susvisée :

> une promesse de vente avec Monsieur Rémi HENRY s'agissant de la parcelle cadastrée ZC44 au lieudit Le Champ Chapon, d'une surface de 2 ha 07a 91 ca, au prix de 83 164 € ;

> l'acte valant promesse de renonciation au droit de préemption et accord de résiliation amiable du bail avec la SCEV HENRY, selon une indemnité d'éviction fixée à la somme de 11 447,25 €.

Voté à l'unanimité

### **TOURISME – Centre d'interprétation sensorielle des vins de Champagne : tarification ;**

Nous avons approuvé le principe de la délégation de la gestion du centre d'interprétation sensorielle des vins de Champagne, le contenu des obligations à la charge du délégataire et les modalités de contrôle, et autorisé le Président à signer le contrat afférent avec la Société Publique Locale LE PRESOIR représentée par son Directeur Général.

L'article L.1411-2 du CGCT relatif aux contrats de concession, dont les contrats de délégation de service public font partie, énonce que lesdits contrats doivent stipuler les tarifs à la charge des usagers et préciser l'incidence sur ces tarifs des paramètres ou indices qui déterminent leur évolution.

Il revient donc exclusivement à la collectivité délégante de fixer les tarifs et les modalités de leur évolution : le délégataire n'est pas compétent en la matière, la tarification à l'usager étant une composante essentielle de l'équilibre du contrat.

Aussi, convient-il de fixer les tarifs du Centre d'interprétation sensorielle des vins de Champagne.

## TARIFS PARTICULIERS

Tarif Adulte	16,0 €
Tarif adulte Réduit	14,0 €
Tarif adulte habitant CCGVM	13,0 €
Tarif Enfant (De 6 à 17 ans inclus)	8,5 €
Tarif Enfant Réduit	6,5 €
Tarif Open - Valable 1 an	18,5 €
Tarif Famille (2 adultes + 2 enfants Minimum)	38,5 €
Billet Sup Tarif Famille (par enfant Supplémentaire)	6,5 €
Scolaire de 5 à 17 ans inclus - COM COM	5,0 €
Scolaire hors COM COM	6,5 €
Tarif de groupe adultes ( à partir de 20 personnes)	14,0 €
Carte Cadeau d'une valeur de 20, 30, 50 ou 100 € ( boutique et visite)	
Pass Annuel Adultes	36,0 €
Pass Annuel Enfants	19,5 €
Pass Annuel DUO	65,0 €

<b>TARIFS PROFESSIONNELS</b>	
Tarif Adulte	13,0 €
Tarif Enfant (De 6 à 17 ans inclus)	7,0 €
Gratuité - Chauffeurs, accompagnateurs, Employés	
Tarif de groupe adultes ( à partir de 20 personnes)	11,5 €

Voté à l'unanimité

A.CHIQUET fait part à l'assemblée de son enthousiasme quant à ce projet malgré son avis auparavant réservé. Ses doutes sont désormais annihilés et il est persuadé que ce projet rencontrera le succès espéré.

D. LEVEQUE remercie A.CHIQUET pour ce chaleureux témoignage. Il rappelle avoir compris le point de vue de certaines communes réticentes à ce projet. Néanmoins il reste persuadé que PRESSORIA répond pleinement aux ambitions de la collectivité.

M.BAUDETTE souhaite connaître les modalités de visite du site.

D.LEVEQUE lui répond que la priorité revient aujourd'hui aux mécènes : des visites s'organisent en petits groupes. Il invite les élus à patienter d'autant que le site est encore en chantier (abords extérieurs) à cela s'ajoute une nouvelle période de restrictions sanitaires.

### **AMENAGEMENT/URBANISME – Aménagement de points de vue : implantation sur des terrains privés, signature des conventions de servitude en la forme administrative ;**

Le projet dénommé « Panoramic Tour » est une action portée par la CCGVM et qui concerne 8 communes (Ambonnay, Bouzy, Champillon, Dizy, Hautvillers, Mareuil-sur-Aÿ, Mutigny et Val de Livre).

De nombreux échanges ont eu lieu avec les services instructeurs (DREAL, ABF, PNR de la Montagne de Reims et Mission UNESCO) afin de présenter un projet conforme aux nombreuses réglementations.

Dans ce cadre, Il a été identifié que les sites retenus pour les communes de Champillon, Hautvillers, Val de Livre et Mareuil-sur-Aÿ sont détenus par des propriétaires privés.

Aussi, s'agit-il d'autoriser Philippe RICHOMME (1er Vice-Président en charge de l'aménagement et de l'urbanisme) à signer les conventions de servitude en la forme administrative entre la CCGVM et les propriétaires privés pour la réalisation et l'aménagement de points de vue.

Voté à l'unanimité

JM. BEGUIN souhaite ajouter à ces conventions une mention relative à l'entretien des sites qui reviendraient soit aux communes , soit au département.

A.CHIQUET appelle à la vigilance quant à l'aspect relatif à la zone de non traitement.

A ce propos P.RICHOMME & R.LEFEVRE rencontreront prochainement un viticulteur de Mutigny.

MC.REMY confirme rencontrer des difficultés avec deux viticulteurs et compte sur le soutien et l'approche pédagogique de la CCGVM lors de cette entretien.